



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2005
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat**

Additif

Document de travail présenté par le grand groupe de la communauté scientifique et technique***

Résumé

Le présent document de travail est issu des travaux des deux réseaux d'institutions de recherche forestière, le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne (FORNESSA) et l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique (APAFRI), œuvrant en étroite collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO). Le document a) décrit brièvement les réseaux FORNESSA et APAFRI, qui ont fourni les éléments qui ont servi à la rédaction du document; b) évalue les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) en mettant l'accent sur les propositions les plus pertinentes pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique, le niveau d'exécution de ces propositions à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale, ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels se heurte leur mise en oeuvre; c) évalue les domaines d'action prioritaires en mettant l'accent sur les propositions les plus pressantes, appelant des

* E/CN.18/2005/1.

** La présentation de la présente note a été retardée en raison des consultations approfondies qu'il a fallu mener au sein du grand groupe scientifique.

*** Document de travail établi par deux réseaux d'instituts de recherche africain (FORNESSA) et asiatique (APAFRI), en étroite collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO).



mesures urgentes, et sur la façon dont de futurs arrangements internationaux pourraient faciliter leur mise en œuvre; d) recommande l'adoption d'objectifs et de cibles réalistes, fondés sur l'évaluation des niveaux d'exécution des propositions d'action les plus pertinentes pour le GIF/FIF, classées par ordre de priorité; et enfin e) présente des conclusions et un résumé des principales recommandations.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	4
II. Brève évaluation de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF	6–17	4
III. Domaines d'action prioritaire.	18–21	11
IV. Recommandations relatives à l'adoption d'objectifs et de cibles réalistes.	22	13
V. Conclusions et recommandations.	23	14

I. Introduction

1. Le présent document de travail contient la contribution du grand groupe de la communauté scientifique et technique à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a été établi sur la base d'informations collectées par le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne (FORNESSA) et par l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique (APAFRI).

2. Le Réseau FORNESSA est une fédération de trois réseaux sous-régionaux de recherche forestière : l'Association des établissements de recherche forestière d'Afrique orientale (AFREA), le Conseil ouest et centrafricain pour la recherche et le développement agricole (CORAF/WE CARD), et le Service de recherche et de formation de la Direction produits alimentaires, agriculture et ressources naturelles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC/FARN). Le réseau FORNESSA a pour objectif de développer les travaux de recherche forestière en Afrique subsaharienne de façon à accroître leur impact sur la conservation et la gestion durable des ressources forestières et arboricoles.

3. L'APAFRI est une organisation non gouvernementale constituée d'instituts de recherche forestière de la région Asie et Pacifique. Elle se veut une association de recherche forestière de premier plan, dynamique et autonome, promouvant une recherche innovante et des actions en faveur du développement national, régional et communautaire.

4. Le document examine les propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) et du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) qui se rapportent spécifiquement aux sciences et aux techniques forestières. Il analyse les progrès réalisés dans leur mise en œuvre, principalement en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique, en mettant en lumière les obstacles rencontrés, les réussites et s'interroge sur la pertinence de ces propositions, compte tenu des problèmes, besoins et préoccupations les plus pressants de la communauté scientifique et technique.

5. En guise de conclusion, le document présente des recommandations relatives aux objectifs et aux cibles réalistes, en se fondant sur l'évaluation des niveaux d'exécution des propositions d'action.

II. Brève évaluation de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF

A. Propositions d'action pertinentes pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique

6. Les quelque 270 propositions d'action, connues sous le nom de Propositions d'action du GIF/FIF¹ sont toutes importantes à l'échelle mondiale dans la mesure où elles visent à orienter l'action des gouvernements, des organismes internationaux, des entités du secteur privé et de tous les autres grands groupes dans le domaine de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la coordination des politiques nationales et

¹ Voir les documents E/CN.17/1997/2 et E/CN.17/2000/14.

internationales relatives à la gestion durable des forêts². Pour ce qui est du grand groupe de la communauté scientifique et technique, 24 propositions d'action se rapportent au savoir scientifique sur les forêts. Ces propositions relèvent de cinq domaines d'action clairement définis (voir le tableau 1).

Tableau 1

Résumé des propositions d'action du GIF/FIF relatives au savoir scientifique sur les forêts

<i>Domaine d'action</i>	<i>Résumé des propositions d'action</i>
Interaction entre science et politique	Deux propositions du FIF (voir E/CN.17/2000/14, par. 96 c) et 98 b) : i) Améliorer les liens entre la recherche forestière et la politique forestières; ii) Faire intervenir toutes les parties intéressées dans le débat.
Comblent les lacunes du savoir et fixer les priorités en matière de recherche	Six propositions du GIF [voir E/CN.17/1997/2, par. 46 g), 50 b), 94 a), 94 b), 94 d), et 104 c) et quatre propositions du FIF (voir E/CN.17/2000/14, par. 96 a), 96 d), 97 d) et 98 a)] : i) Déterminer les besoins et les priorités aux niveaux national et mondial; ii) Comblent les lacunes du savoir; iii) Promouvoir et renforcer la recherche à l'appui de la gestion durable des forêts.
Promouvoir l'échange efficient d'informations et renforcer les réseaux	Trois propositions du GIF [voir E/CN.17/1997/12, par. 58 b) vii), 94 a) ii), 94 a) iii)] et deux propositions du FIF [voir E/CN.17/2000/14, par. 97 c) et 98 c)] visant à mettre les résultats et les informations à la disposition de tous les utilisateurs pour appuyer la prise de décisions, concevoir de nouveaux moyens novateurs pour diffuser les informations et les techniques et promouvoir et utiliser les réseaux, institutions et mécanismes existants aux fins de faciliter l'échange efficient d'informations
Renforcer les capacités de recherche et mobiliser des fonds pour la recherche forestière	Deux propositions du GIF [voir E/CN.17/1997/12, par. 94 a) iv) et 94 c)] et trois propositions du FIF [voir E/CN.17/2000/14, par. 96 b), 97 a) et 97 b)] visant à envisager de nouveaux moyens de mobiliser des fonds pour que la recherche forestière puisse atteindre ses objectifs et renforcer les capacités aux niveaux national, régional et mondial.
Utiliser des mécanismes de participation pour intégrer la recherche dans les processus de planification	Une proposition du GIF [voir E/CN.17/1997/12, par. 17 e)] concernant tous les domaines d'action.

² Voir <<http://www.un.org/esa/forests>>.

B. Niveau d'exécution des propositions d'action du GIF/FIF relatives à la science et à la technique

7. Selon le rapport du Secrétaire général intitulé « Savoir scientifique sur les forêts », établi à l'intention de la quatrième session du FNUF, et évaluant les avancées dans ce domaine, « En ce qui concerne le renforcement de l'interaction entre science et politique, des progrès ont été réalisés au niveau international, mais le degré d'interaction et la mesure dans laquelle le savoir scientifique sur les forêts est utilisé dans l'élaboration des politiques varient considérablement d'un pays à l'autre et tendent à être particulièrement faibles dans les pays en développement » (E/CN.18/2004/9). Cette observation reste en grande partie valable aujourd'hui. Néanmoins, un certain nombre d'initiatives importantes et encourageantes ont été prises pour instaurer un environnement propice à la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, tandis que d'autres arrangements ont été mis en place aux niveaux international, régional, sous-régional et national.

Arrangements mis en place au niveau international

8. Au niveau international, plusieurs initiatives novatrices ont été lancées au cours des dernières années pour faciliter la communication entre les scientifiques, les décideurs et les autres parties prenantes dans le but de renforcer l'interaction entre science et politique. Ces initiatives concernent notamment : a) les forums intergouvernementaux et d'organes consultatifs connexes; b) les groupes spéciaux d'experts établis en vertu des conventions, instruments et organismes internationaux sur les forêts; c) le Partenariat (de collaboration) sur les forêts; d) le dialogue multipartite; e) le renforcement de la coopération entre la communauté scientifique et les organisations internationales qui a conduit à la publication de documents d'information clefs, tels le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé « Situation des forêts dans le monde » et les principes, critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts publiés conjointement par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et par l'Organisation africaine du bois (OAB).

Arrangements mis en place aux niveaux régional et sous-régional

9. Aux niveaux régional et sous-régional, des progrès ont été également réalisés dans la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF intéressant le grand groupe de la communauté scientifique et technique au moyen de plusieurs initiatives importantes dans les domaines suivants :

a) Améliorer l'interaction entre science et politique :

i) L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) a publié des directives à l'intention des organismes de recherche et des chercheurs, énonçant les meilleures pratiques à suivre pour favoriser l'interaction entre science et politique;

ii) Le programme spécial des pays en développement de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO-SPDC) a conçu un module de formation à l'intention des scientifiques forestiers sur le thème suivant : « les initiatives et accords internationaux sur les forêts et sur leur mise en œuvre dans le contexte des programmes forestiers nationaux : relier la recherche et la science à la pratique »;

- iii) Le Groupe de travail de l'IUFRO sur les relations publiques au service des sciences de la forêt a publié un manuel de relations publiques qui sera utilisé dans un deuxième module de formation de l'IUFRO-SPDC portant sur le thème suivant « les communications dans le domaine de la recherche forestière et sur les moyens de mettre la science au service de la politique et de la gestion »;
- iv) Le projet spécial de l'IUFRO « World Forests, Society and Environment » qui doit aboutir à la publication d'un ouvrage intitulé « Forests in the Global Balance » et d'un document de politique générale pour la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- b) Promouvoir l'échange efficient d'informations et renforcer les réseaux :
 - i) Mise en place du Service mondial d'information forestière (GFIS), initiative du Partenariat sur les forêts (CPF). Le Service est placé sous la direction de l'IUFRO, de la FAO, du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres instituts de recherche forestière nationaux et internationaux;
 - ii) Mise en place du GFIS Afrique, qui comprend cinq centres GFIS stratégiquement placés sur le continent africain : à Dakar pour les pays du Sahel de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale; à Kumasi (Ghana) pour les pays côtiers à climat humide de l'Afrique de l'Ouest; au Kenya pour les pays d'Afrique de l'Est; à Libreville (Gabon) pour les pays du bassin du Congo; et enfin à Harare pour les pays de l'Afrique australe;
 - iii) Le GFIS de la région Asie-Pacifique est actuellement mis sur pied;
 - iv) Les réseaux régionaux et sous-régionaux d'information forestière et de recherche ont été mis en place pour renforcer les capacités de recherche, promouvoir la collaboration en vue de renforcer l'interaction entre science et politique à l'appui de la gestion durable des forêts. On peut citer en exemple les réseaux FORNESSA et AFORNET (African Forestry Research Network), le réseau des ressources phytogénétiques forestières (SAFORGEN), établi par l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et le réseau de l'APAFRI dans la région Asie-Pacifique, pour ce qui est des réseaux de recherche forestière régionaux, l'Association des établissements de recherche forestière d'Afrique orientale (AFREA) en Afrique de l'Est, les réseaux CORAF/WE CARD (en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale), et le service de recherche et de formation SADC-FARN en Afrique australe, en ce qui concerne les réseaux de recherche forestière sous-régionaux;
- c) Renforcer les capacités de recherche et mobiliser des fonds pour la recherche forestière :
 - i) Modules d'auto-apprentissage de l'IUFRO-SPDC dans le domaine de la gestion de la recherche, de l'établissement de propositions et de gestion de l'information;
 - ii) Activités de formation de la Fondation internationale pour la science (FIS), du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), du Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), etc.;

d) Utiliser des mécanismes de participation pour intégrer la recherche dans les processus de planification :

i) Promotion des initiatives d'apprentissage multipartites par l'intermédiaire de la FAO, du Centre international de recherche agricole (ICRA), du Réseau de recherche sur les forêts tropicales (RERFT), de l'IUFRO, du réseau FORNESSA, du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et de l'APAFRI;

ii) L'étude prospective du secteur forestier en Afrique – lancée par la FAO, sur recommandation de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, en partenariat avec des pays et des institutions (telles que la Banque africaine du développement, le PNUD et la Banque mondiale) s'intéressant aux forêts et à la foresterie dans la région – constitue un mécanisme participatif très prometteur dans le domaine de la planification, de l'investissement et du développement dans le secteur forestier;

iii) Les modalités de réalisation de l'étude sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique – qui avait été recommandée par la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CAPF) en 1996, lors de la seizième session, coordonnée par le bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, et achevée en 1997 – offrent un autre exemple de mécanisme participatif très prometteur dans le domaine de la planification, de l'investissement et du développement du secteur forestier;

iv) Les programmes forestiers nationaux promeuvent des approches participatives dans le domaine de la planification et de la gestion durable des forêts;

v) Le Fonds pour les programmes forestiers nationaux, récemment lancé, constitue un exemple de partenariat innovant regroupant les pays en développement, les principaux partenaires internationaux et la FAO, dont l'objet est d'apporter un appui aux programmes forestiers nationaux grâce au développement des capacités et à l'échange d'informations;

e) Promouvoir un dialogue régional soutenu sur la politique forestière :

i) Les commissions régionales de la FAO sur les forêts sont une instance pour l'instauration de dialogue sur la politique forestière régionale, susceptible de promouvoir un environnement propice à la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF;

ii) La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA), constitue le plus large forum de haut niveau sur la politique forestière en Afrique. Les directeurs des services des forêts et de la faune sauvage se réunissent tous les deux ans pour examiner les questions d'intérêt régional, échanger des informations, mettre en commun des expériences et des technologies, donner des conseils à la FAO et aux gouvernements sur les priorités et les programmes, et aider notamment à définir la contribution régionale au dialogue mondial sur les forêts;

iii) Lors de la quatorzième session de la CFFSA, tenue en février 2004 à Accra, un atelier sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique a été organisé. Les participants ont notamment recommandé que la

CFSSA soit un forum sur les politiques forestières régionales, notamment en vue de la préparation de futures réunions mondiales, de l'élaboration de la position africaine commune qui serait présentée lors de la cinquième session du FNUF, et d'échanges sur les expériences de mise en œuvre des propositions d'action;

iv) La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP), soucieuse de faciliter la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF dans la région de l'Asie et du Pacifique a formulé les recommandations ci-après lors de sa vingtième session :

- Les pays de la CFAP devraient prendre de nouvelles dispositions afin de mettre en œuvre les mesures relatives aux forêts convenues au niveau international, en particulier les propositions d'action du GIF/FIF;
- La FAO devrait informer le Comité des forêts (COFO) et le FNUF des expériences des pays membres dans le domaine de la gestion durable des forêts, y compris les succès obtenus et les obstacles rencontrés;
- Les pays membres de la CFAP devraient participer activement, en apportant leur expertise forestière, aux négociations intergouvernementales relatives à la forêt, en particulier au FNUF, et aux conventions sur la biodiversité, la désertification et le changement climatique;
- En vue de préparer de façon approfondie, au niveau régional, la cinquième session du FNUF qui se tiendra en 2005 et se prononcera sur de nouveaux arrangements internationaux sur les forêts, la FAO devrait envisager la possibilité d'organiser une réunion intersessions sur ce point ou bien proposer d'autres mécanismes pour aider les pays à se préparer à cette session;
- La FAO et les autres membres du Partenariat sur les forêts devraient continuer à aider les pays membres à mettre en œuvre les propositions d'action du GIF/FIF dans le cadre de programmes forestiers nationaux efficaces, conformes aux recommandations du Comité des forêts et de divers autres forums internationaux.

f) Nouvelles initiatives de coordination régionale et sous-régionale :

i) Au cours des dernières années, un certain nombre d'initiatives régionales et sous-régionales ont été lancées afin de mettre en place des partenariats et d'établir des plates-formes de consultation et de coordination entre pays, organismes d'aide et partenaires du développement;

ii) Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et son plan d'action environnemental, par exemple, ont lancé des actions dans les domaines suivants : établissement de cartes et d'inventaires; suivi et évaluation; programmes nationaux forestiers; zones protégées; secteur privé; et abattage et braconnage illégaux;

iii) Deux initiatives exemplaires lancées au niveau sous-régional dans le bassin du Congo, qui possède le deuxième massif ininterrompu de forêt tropicale au monde, sont la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale (processus de Brazzaville) et la Conférence des

ministres en charge des forêts d'Afrique centrale, créée à l'issue du Sommet des chefs d'État d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, tenu à Yaoundé en 1999, qui contribue à l'harmonisation des politiques et mesures forestières nationales;

iv) Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui harmonise les mesures prises par ses neuf États membres et demande à ceux-ci d'utiliser les informations scientifiques dans leur lutte contre la désertification et la sécheresse, est une autre initiative sous-régionale qui contribue directement, ou indirectement, à la mise en œuvre des arrangements internationaux sur les forêts et l'environnement, y compris les propositions d'action du GIF/FIF.

Arrangements mis en place aux niveaux national et infranational

10. C'est aux niveaux national et infranational que les actions menées pour mettre en œuvre les propositions d'action du GIF/FIF sont d'une façon générale, et en particulier dans le domaine de la science et de la technologie, les moins perceptibles.

11. Toutefois, les pays d'Afrique et de la région de l'Asie et du Pacifique sont conscients de la nécessité d'appliquer les propositions d'action du GIF/FIF dans la mesure où celles-ci constituent une avancée majeure dans le domaine de la gestion durable des forêts et une base qui leur permettra de passer du dialogue politique à l'action sur le terrain, en s'attaquant à des problèmes tels que le déboisement et la dégradation de la forêt; la santé et la productivité des forêts; la conservation et la protection de tout type de forêts; la restauration et l'entretien du couvert forestier; la participation du public; ainsi que des questions transversales telles que le renforcement des capacités, le transfert des technologies respectueuses de l'environnement, le commerce international et la mobilisation de ressources financières.

12. On relève que de nombreux pays d'Afrique et de la région de l'Asie et du Pacifique ont déjà intégré nombre des propositions du GIF/FIF dans leurs programmes forestiers nationaux, ou sont en train de le faire. Par exemple, les pays de ces deux régions acceptent le principe de décentralisation de la gestion forestière, en vertu duquel l'État délègue les pouvoirs, les responsabilités, et les ressources à des entités territoriales et à des organes élus au niveau local. L'une des conséquences importantes de ce principe est la possibilité de faire participer le public et de prendre en compte les besoins des segments les plus démunis de la population dans l'établissement des priorités en matière de recherche. Dans cet esprit, le nouveau module de formation de l'IUFRO-SPDC, qui porte sur les initiatives et accords internationaux relatifs à la forêt et à leur application dans le contexte des programmes forestiers nationaux, vise à renforcer la capacité des scientifiques forestiers de contribuer à ces programmes.

13. Si des plans satisfaisants ont été adoptés au niveau national, les mesures tangibles et les résultats sur le terrain au niveau infranational ne sont pas encore pleinement visibles compte tenu d'un certain nombre de contraintes, qui sont énumérées dans la section ci-après. Des ONG nationales et internationales telles que l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), le Fonds mondial pour la nature, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, mènent des activités concrètes sur le terrain, tandis que la FAO apporte un appui

technique au pays. Toutefois, ces actions restent à l'échelle de projets individuels dont les effets sont limités dans le temps et quant au nombre de bénéficiaires alors que les problèmes qui se posent – tels que la perte de diversité biologique, le déboisement et la dégradation des forêts, etc. – auxquels ces projets devraient s'attaquer, résultent de pratiques d'utilisation des terres et des ressources appliquées par des populations nombreuses, sur de vastes superficies et de longues périodes.

C. Mise en œuvre des propositions d'action sur le terrain : obstacles et contraintes

14. D'une façon générale, la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF sur le terrain – c'est-à-dire là où elles importent le plus – a été entravée par deux facteurs : l'ignorance des processus du GIF/FIF et des résultats attendus, et le manque de capacités humaines, techniques et financières nécessaires pour retenir les propositions d'action prioritaires et les mettre en œuvre. Ce constat est valable tant pour la région d'Afrique que pour celle de l'Asie et du Pacifique et particulièrement en ce qui concerne les milieux scientifiques et techniques.

15. On avance généralement que les difficultés économiques auxquelles la plupart des pays africains se trouvent confrontés et la faiblesse de leurs institutions forestières entravent les actions menées pour instaurer une gestion durable des forêts. Trente-deux pays africains figurant parmi les pays pauvres lourdement endettés, les responsables africains recherchent avant tout les moyens d'alléger ce fardeau et de répondre aux besoins essentiels de leur population.

16. Lors d'un atelier tenu avant la dernière session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP), il avait été établi que l'insuffisance des capacités de mettre en œuvre les propositions et de faire rapport sur les progrès réalisés, compte tenu en particulier des obligations excessives qu'imposent tous les processus internationaux en matière d'établissement de rapports, constituait un obstacle majeur.

17. Les autres contraintes auxquelles se heurtent la recherche sont : l'insuffisance de la recherche concertée; l'insuffisance des liens entre la recherche et les utilisateurs, le manque d'information et d'accès à la littérature scientifique; la faible rémunération des chercheurs et le manque de continuité dans l'appui aux programmes de recherche³. En outre, l'érosion des capacités de recherche résultant du VIH/sida est également préoccupante (par exemple, en Afrique de l'Est et en Afrique australe).

III. Domaines d'action prioritaire

A. Propositions d'action les plus urgentes

18. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique considère que les deux propositions d'action du GIF [voir le document E/CN.17/1997/12,

³ Voir M. J. Spilsbury *et al.* (2004), *Forest – Related Research Capacity in Eastern Africa: Burundi, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Sudan, Tanzania and Uganda*, 2004. FAO, CIFOR, African Evaluation Association Research Report.

par. 94 a) iv) et 94 c)] ainsi que les trois propositions d'action du FIF [voir le document E/CN.17/2000/14. par. 96 b), 97 a) et 97 b)], relatives au renforcement des capacités de recherche à la mobilisation des fonds adéquats pour la recherche forestière, sont les plus urgentes dans la mesure où elles concernent le principal obstacle à la mise en œuvre des autres propositions se rapportant aux domaines d'action du grand groupe de la communauté scientifique et technique.

19. En effet, le renforcement des capacités de recherche et la mobilisation de fonds adéquats pour la recherche forestière donneraient de meilleures chances de s'attaquer efficacement et rapidement aux lacunes dans le domaine des connaissances et d'établir les priorités en matière de recherche. Cela permettrait de resserrer les liens entre les processus scientifiques et les processus d'élaboration des politiques, de promouvoir l'échange efficient d'informations, de renforcer les réseaux et de mettre en place des mécanismes participatifs en vue d'intégrer la recherche dans les processus de planification.

B. Accords et arrangements internationaux à venir et priorités scientifiques et technologiques

20. La science et la technologie constituent un atout majeur qui, bien exploité, peut jouer un rôle capital dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion durable de la forêt. Ce fait est déjà reconnu aux chapitres 31 et 35 d'Action 21 et par le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a inclus à l'ordre du jour de sa quatrième session un point sur le savoir scientifique sur les forêts.

21. À l'avenir, les accords et arrangements internationaux doivent accorder une place plus importante à la science et à la technique en envisageant sérieusement les moyens de faciliter le renforcement des capacités de recherche et de mobiliser des financements en faveur de la recherche afin de libérer le potentiel qu'offrent l'information scientifique et les technologies appropriées en matière de développement durable. Pour faciliter la mise en œuvre des propositions d'action urgentes, les futurs arrangements internationaux sur les forêts devraient prendre en compte les suggestions ci-après :

a) Trouver des moyens novateurs de réduire le fardeau de la dette pour les pays en développement de façon à pouvoir affecter des moyens de financement à la gestion durable des ressources naturelles, et notamment au développement du savoir scientifique qui peut étayer durablement le processus;

b) Susciter l'intérêt des donateurs à l'égard d'initiatives concertées, susceptibles de faire progresser la mise en œuvre des propositions d'action urgentes en faisant circuler l'information à tous les niveaux de la prise de décisions, en particulier pour mieux sensibiliser les décideurs, les propriétaires terriens, les collectivités et les représentants extérieurs au secteur forestier;

c) Aider les pays à mesurer adéquatement la valeur des produits et des services forestiers de façon à ce que l'utilisation durable des ressources forestières produise des richesses;

d) Envisager l'adoption de mécanismes permettant de faire payer les services environnementaux de façon à transférer des ressources financières aux collectivités locales et d'offrir aux populations rurales la possibilité de tirer

avantage de la transformation et de la commercialisation de produits forestiers non ligneux et du tourisme écologique.

IV. Recommandations relatives à l'adoption d'objectifs et de cibles réalistes

22. Compte tenu du faible niveau d'exécution des propositions d'action du GIF/FIF sur le terrain (aux niveaux national et infranational) et compte tenu de la nécessité de mettre effectivement en œuvre les propositions d'action les plus urgentes énoncées ci-dessus, il est proposé que la communauté internationale adopte les cibles et objectifs ci-après :

a) En 2010 au plus tard, assurer que tous les organismes de recherche forestière des pays économiquement désavantagés soient connectés au réseau Internet de façon à améliorer leur accès à l'information et aux communications et à promouvoir la concertation. L'appui aux réseaux de recherche nationaux et régionaux et à leur infrastructure de communication devrait être une composante essentielle des investissements effectués dans ce domaine;

b) En 2020 au plus tard, réduire la pauvreté des pays en voie de développement de 50 % grâce à l'adoption de mesures nationales et internationales énergiques et coordonnées dans les domaines suivants : allègement de la dette, commerce équitable de produits agricoles, amélioration des conditions de vie dans les zones rurales grâce à l'électrification, la construction de routes, le développement de marché et la réalisation de projets de santé et d'approvisionnement en eau salubre. La recherche devrait jouer un rôle crucial dans ce processus. La pauvreté est la principale cause de la dégradation des terres, et de pratiques d'utilisation des terres et des ressources forestières non viables. Sauf à réduire considérablement la pauvreté dans les zones rurales, une gestion durable des ressources forestières et foncières ne pourra jamais être instaurée. Réduire la pauvreté est déjà l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, inscrit au programme d'action mondial, et devrait donc être facilement accepté par la communauté internationale;

c) Conclure un accord sur la mise en place d'un fonds international commun des ressources naturelles et forestières communes, auquel chaque nation développée verserait un montant convenu, pondéré en fonction de sa contribution au réchauffement planétaire. La contribution des pays en développement représenterait un certain pourcentage des paiements qu'ils effectuent au titre de la dette extérieure. Ces fonds serviraient à renforcer les capacités de recherche forestière des pays en développement et à éliminer les principaux obstacles à la mise en œuvre des propositions d'action contenues dans les accords et arrangements internationaux sur les forêts. Cet objectif est réalisable dans la mesure où il respecte l'esprit du Protocole de Kyoto. Il ne demande pas aux pays d'abaisser le niveau de leurs émissions, mais plutôt de compenser le préjudice qu'ils causent à l'environnement. Cette solution est équitable et objective et pourrait décourager l'augmentation de la pollution tout en contribuant à mobiliser les moyens financiers nécessaires pour promouvoir, à un niveau satisfaisant, une gestion durable du patrimoine forestier mondial;

d) Établir un nouveau guichet, géré par les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI), qui accorderait des prêts spéciaux, portant un taux d'intérêt proche de zéro, pour des investissements consacrés à la gestion durable des ressources naturelles, au renforcement des capacités et à la recherche, à l'appui de la mise en œuvre des propositions d'action découlant des accords et arrangements internationaux – telles les propositions du GIF/FIF. Cette proposition est conforme à l'objectif qui a présidé à la création de ces institutions financières, en réponse au grand défi lancé après les Première et Seconde Guerres mondiales. Aujourd'hui, la gestion durable des forêts et des ressources forestières mondiales constitue l'un des enjeux majeurs. On peut en effet faire valoir que, comme après les Première et Deuxième Guerres mondiales, les institutions de Bretton Woods devraient être en position de relever les nouveaux défis que représentent les objectifs du Millénaire pour le développement.

V. Conclusions et recommandations

23. Mettre en place une gestion durable des forêts et des ressources forestières mondiales est certainement l'un des plus grands défis auxquels le monde se trouve aujourd'hui confronté. Si la communauté internationale accepte cette proposition, elle doit prendre des mesures courageuses et notamment employer des moyens scientifiques et techniques à la mesure de l'enjeu. La communauté internationale devrait envisager d'adopter des recommandations radicales et notamment tout mettre en œuvre pour faciliter l'application au niveau local des propositions contenues dans les arrangements internationaux. Pour ce qui est des propositions d'action relatives à la science et à la technologie, les recommandations suivantes sont présentées :

a) La communauté internationale devrait s'employer à faire adopter des mesures favorisant les investissements nécessaires pour renforcer les capacités de recherche forestière et appuyer les réseaux et les activités de recherche, en particulier dans les pays économiquement désavantagés, de façon à ce que la science et la recherche puissent faire une différence, en contribuant à résoudre rapidement les problèmes de la vie quotidienne;

b) La communauté internationale devrait s'employer à faire adopter des mesures appuyant la FAO, l'IUFRO, les réseaux régionaux de recherche forestière et les autres organismes internationaux qui contribuent à mettre en place des capacités de recherche forestière, à améliorer les communications, à mettre en commun les informations et à étendre les réseaux reliant les scientifiques, les institutions de recherche, les décideurs et les autres parties prenantes du secteur forestier et des secteurs exploitant les ressources terrestres;

c) La communauté internationale devrait s'employer à faire adopter des mesures en vue de la conclusion d'un accord portant création d'un fonds international de foresterie auquel les nations développées verseraient un certain pourcentage de leur PNB, en fonction de leur propensité à contribuer au réchauffement planétaire, tandis que la contribution des pays en développement serait calculée en fonction des paiements qu'ils effectuent au titre de la dette extérieure;

d) La communauté internationale devrait s'employer à faire adopter des mesures encourageant les institutions de Bretton Woods à mettre en place des facilités de financement appropriées pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles d'une façon générale et des forêts en particulier.
